

Jeunesse et Sports

REF : DJS2015009

Signataire : ML/SRC

Séance du Conseil Municipal du 17/09/2015

RAPPORTEUR : Meriem DERKAOU

OBJET : Evolution du dispositif d'aide aux projets des jeunes à compter du 1er octobre 2015

EXPOSE :

Dans le cadre des orientations politiques en direction de la jeunesse, la ville souhaite faire évoluer le dispositif d'aide aux jeunes leur permettant de réaliser leur projet personnel et/ou professionnel.

Ce projet a pour finalités :

- d'accompagner les jeunes dans leur projet personnel et professionnel,
- de développer l'autonomie des jeunes et leur sens de responsabilité,
- de contribuer à l'épanouissement social des jeunes dans leur ville,
- de favoriser les jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle,
- d'encourager l'engagement citoyen des jeunes.

Ce dispositif s'adresse aux jeunes albertivillariens âgés de 18 à 25 ans, scolarisés, étudiants, en recherche d'emploi, salariés, en démarche d'insertion ou de construction de projet. Il intervient en complémentarité des autres sources de financement.

Les projets éligibles sont :

- la poursuite d'études (participation aux frais de scolarité pour l'intégration d'une école, acquisition du matériel...),
- la formation volontaire (BAFA, BAFD, AFPS, BNSSA...) ou professionnalisante (de type BPJEPS),
- la formation professionnelle,
- les frais d'inscription au permis de conduire pour les jeunes en recherche d'emploi,
- la création d'entreprise.

L'équipe du service Jeunesse aura pour mission d'accompagner les jeunes dans l'élaboration de leur projet. Les professionnels devront, dans un premier temps, orienter les jeunes sur les dispositifs d'aides de droit commun déjà existants. Le dossier de demande d'aide aux projets devra être retiré au PIJ. Les jeunes devront le remplir et fournir toutes les pièces justificatives.

Tous les dossiers seront étudiés en amont de la commission par le service Jeunesse et la Mission Locale.

Une fois le dossier complet, le jeune devra se présenter devant une commission pour motiver son projet. Sa présence est obligatoire. Lors de la commission, chaque jeune recevra en mains propres une convocation pour participer à la « journée citoyenne » organisée par le Conseil Local des Jeunes. Il lui sera également proposé d'assister au Conseil Municipal qui délibérera sur le dispositif d'aide aux projets.

La commission d'attribution sera composée :

- de l'élue à la Jeunesse
- du responsable du service Jeunesse
- des 2 chargés de mission du Conseil Local des Jeunes
- d'un représentant de l'OMJA
- d'un représentant de la Mission Locale
- d'un délégué du Préfet
- de l'agent référent du dispositif.

Le jury pourra accorder soit le montant total demandé soit un montant partiel. Il pourra aussi ajourner les dossiers faute d'éléments ou en cas de justificatifs incomplets.

Les montants attribués seront variables selon les projets :

- entre 300€ et 400€ pour les permis de conduire
- entre 100€ et 200€ pour le BAFA
- entre 200€ et 1000€ pour les projets de formation et de scolarité.

Le montant de l'aide ne pourra pas dépasser plus de 50% de la dépense à engager l'aide ne pourra intervenir qu'une fois par an.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider la mise en œuvre de ce nouveau dispositif, à compter du 1^{er} octobre 2015.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 34

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 SEPTEMBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 17 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 09 septembre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, M. LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, MM. KADDOURI Nouredine, Mme REDOUANE Wassila, MM. SANON Guillaume, SALVATOR Jacques, LOGRE Benoît, BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. VANNIER Jean-Yves Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme MILLA Josiane	Représentée par : M. Marc RUER
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par : Mme Maria MERCADER Y PUIG
Mme FAGARD Alice	Représentée par : M. CECCOTTI RICCI Roland
Mme RABAH Hanna	Représentée par : M. SANON Guillaume
Mme YONNET Evelyne	Représentée par : M. LOGRE Benoit
M. AIT- BOUALI Omar	Représenté par : M. VANNIER Jean-Yves
Mme VIGEANT Claire	Représentée par : M. ZAIRI Rachid
Mme LENOURY Nadia	Représentée par : M. BIDAL Damien

Absents : Mme TLILI Leïla, MM. TLILI Mohamed Fathi, PLEE Eric, Mmes SIGNATE Rouguy, MM HAFIDI, RACHEDI, Mme ALVES.

Secrétaire de séance : Mme LE MOINE Sandrine

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports

Jeunesse et Sports

REF : DJS2015009

Signataire : ML/SRC

OBJET : Evolution du dispositif d'aide aux projets des jeunes à compter du 1er octobre 2015

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le budget communal,

Considérant que la Commune a la volonté de faire évoluer le dispositif d'aide aux projets des jeunes à la foi sur les critères d'accès mais aussi sur les montants attribués.

A l'unanimité, MM. SALVATOR, LOGRE, VANNIER s'étant abstenus

DELIBERE :

DIT QUE : le nouveau dispositif d'aide aux projets sera appliqué à compter du 1^{er} octobre 2015.

DIT QUE : les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal sur les imputations suivantes :

service	chapitre	article	fonction	code action	dispositif
403	67	6714	422	PIJ	AIDE AUX PROJETS

Reçu en préfecture le : 18/09/2015

Publié le : 18/09/2015

Certifié exécutoire le : 18/09/2015

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET



L'adjoint délégué

Anthony DAGUET

